

Monsieur le Maire  
Aux habitants de Charost

**Objet :** collecte des encombrants et dépôts sauvages

Le 10/09/2020,

Chers administrés,

J'ai l'honneur de vous informer que la collecte des encombrants aura lieu cette année

**le vendredi 2 octobre de 8h à 12h.**

**Déchets autorisés dans les encombrants :**

Tout venant, matelas, sommiers, meubles, bois traité, portes, fenêtres, vitres, papier peint

**Déchets interdits dans les encombrants :**

*Bidet, lavabo, toilettes, bac à douche, baignoire (collectés à Issoudun en déchèterie)*

*Magazines, journaux (sacs bleus)*

*Verre (bacs spécifiques)*

*Laine de verre ou de roche propres (collectés à Issoudun en déchèterie)*

*Gravats (collectés à Charost et Issoudun en déchèterie)*

*Herbes de tonte et branchage (collectés à Charost et Issoudun en déchèterie)*

*Vêtements (bacs spécifiques)*

*Pneus (collectés à Issoudun en déchèterie mais non souillés et déjantés)*

*Bidons de produits phytosanitaires (collectés à Issoudun en déchèterie)*

*Huile de vidange (collectés à Issoudun en déchèterie)*

*Batteries, ampoules, piles (collectés à Issoudun en déchèterie)*

*Déchets infectieux, médicaments, seringues (filière spécifique, pharmacie...)*

*Ordures ménagères (collecte hebdomadaire le mercredi)*

*Litières (collectés à Charost et Issoudun en déchèterie)*

*Cartons (collectés à Issoudun en déchèterie)*

*Peintures, solvants (collectés à Issoudun en déchèterie)*

*Ferraille (collectée à Issoudun en déchèterie)*

*Déchets amiantés (filière spécifique)*

Je compte sur votre bienveillance pour déposer seulement ce qui doit l'être et de ne pas laisser vos encombrants sur la voie publique en cas de non-ramassage de ceux-ci.

Si certains d'entre vous déplorent la saleté des rues de Charost causée par la présence d'herbes folles, la municipalité s'inquiète de la recrudescence des actes d'incivilités consistant en des dépôts de déchets de construction, de cartons, de plastique, de verre, de déchets verts sur le territoire communal et plus particulièrement au terrain de pétanque, sur le parking de la salle polyvalente, sur l'ancienne ligne de chemin de fer et place des ponts

Les communes et leurs agents agissent et déploient beaucoup d'énergie pour lutter contre ces comportements jugés inacceptables.

Aussi, je vous rappelle que les ordures ménagères doivent être sorties pour la collecte du **mercredi le mardi soir ou le mercredi matin**. Les sacs ne doivent pas joncher le sol toute la semaine.

Là aussi, un arrêté municipal de 2010 en règlemente le dépôt : « *le dépôt et la présentation sur la voie publique des déchets ménagers et assimilés ainsi que des encombrants doivent être effectués conformément aux jours, heures de collecte* ». Tout contrevenant à cet arrêté s'expose à des sanctions.

**Toutes ces incivilités dégradant fortement l'espace public, votre espace, notre espace, peuvent être résolues par un simple changement de comportement et la prise de conscience que vous êtes le premier maillon de l'amélioration de votre cadre de vie, de notre cadre de vie.**

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les charostais, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,



  
Ludo COSTE.